

Communication N° 07- 2015 au Conseil communal

Séance du 27 mai 2015

Sécurisation des bâtiments Ouverture d'un compte de crédit d'études

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision de la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 50'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

La Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS) mène, depuis 2012, un projet global de sécurisation des bâtiments. Suite à diverses infractions, elle a débuté une première phase de travaux et a sécurisé les Musées de Pully, la billetterie de l'Octogone, certains locaux informatiques, le secrétariat de l'établissement scolaire Arnold Reymond et le poste de police.

Suite à l'augmentation de la délinquance, de la violence en milieu scolaire et des incivilités sur les bâtiments communaux, la DDGS a mandaté une entreprise spécialisée afin qu'un audit sur les bâtiments soit réalisé.

De plus, l'évolution de ces tendances sociétales avait été relevée dans une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaquerod, en février 2014.

Cet audit dresse le constat de la gestion des accès aux bâtiments, la surveillance des bâtiments ainsi que la protection incendie. Il porte sur les établissements suivants :

- Bâtiments administratifs :
 - Av. S. - Reymondin 1
 - Av. du Prieuré 1
 - Quartier du Temple 1
 - Ch. de la Damataire 13

- Espaces polyvalents :
 - Maison Pulliérane
 - Théâtre de la Voirie
 - Ch. Davel 2
 - L'Octogone
 - Musée de Pully
 - Refuge du Chalet du Bois-du-Moulin
 - Refuge des Quatre Vents
 - Refuge du Stand de Volson

- Bâtiments scolaires :
 - Collège Jules Loth
 - Collège Pierre d'Arvel
 - Annexe-Ouest
 - Collège Principal
 - Collège de Chamblandes
 - Collège Arnold Reymond
 - Salle omnisports du collège Arnold Reymond
 - Collège des Alpes
 - Collège de Chantemerle
 - Collège de Fontanettaz
 - Collège de Mallieu

Cet audit a relevé des problèmes de traçabilité liés au grand nombre de clés en circulation. La mise en place de lecteurs de badge au niveau des portes ainsi que d'autres mesures limitant l'accès au bâtiment sont à envisager.

La pose d'un système de surveillance vidéo aux abords des établissements scolaires fait également partie des recommandations proposées. Selon le constat d'autres communes, ce moyen a un effet dissuasif sur les individus.

Dans le cadre de la protection incendie, des mesures touchant à la sécurité des personnes doivent être prises principalement dans les bâtiments scolaires et de spectacle.

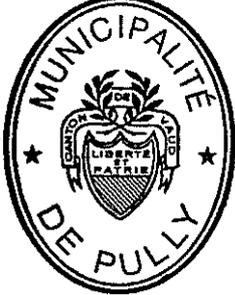
Pour donner suite au projet ainsi qu'au résultat du premier audit, la Direction des domaines, gérances et sports souhaite mandater une entreprise afin que celle-ci rédige les

cahiers des charges comprenant toutes les mesures utiles de sécurisation pour chacun des bâtiments précités, sur la base des constats relevés dans le résultat du premier audit.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 27 mai 2015